



Réunion de Quartier du 22 septembre 2018

L'Avenir-Le Bois Prieur- L'Espérance- Lafayette- Les Ascott-Le Vieux
Pays- La Forge-Le Verger-Les Terres Rouges.



CIRCULATION et STATIONNEMENT



Circulation

Question :

- Notre rue (première avenue) est très agréable depuis sa réfection, très fonctionnelle mais dangereuse aussi. En effet, la suppression des ralentisseurs offre la possibilité aux automobilistes de rouler à bien plus de 50 km/h
- La traversée sur le passage piéton (au niveau de la sente) me semble dangereuse parfois par le manque de visibilité du piéton qui va traverser et doit s'engager et de l'automobiliste qui arrive en trombe et ne s'arrête pas. Serait-il possible d'en faire une zone à 30km/h? Pourriez vous également remettre des ralentisseurs ?

Réponse :

En effet, les ralentisseurs ont été supprimés, par volonté de l'exploitant bus de supprimer ce type d'obstacles sur les itinéraires des lignes de bus (cause : dégâts sur le matériel roulant). En contrepartie, la géométrie de la voie a été redessinée, et la voie de circulation a été rétrécie en largeur, ce qui tend à faire baisser la vitesse des véhicules. Certains automobilistes roulent néanmoins à une vitesse élevée, alors que la présence de passages piétons et du « cédez le passage », ainsi que de la voie en courbe, devrait les faire ralentir. Cela constitue des incivilités qu'il convient de sanctionner le cas échéant.

La 1^{ère} Avenue est déjà en zone 30 à partir du rond point Baurin.



Circulation

Question :

- Dans le cadre du projet de l'élaboration du futur quartier dénommé « plein sud », il semble de plus en plus indispensable de prévoir le boulevard extérieur qui passerait au large de ce nouveau quartier afin de relier le centre Intermarché au centre super u pour rejoindre la route d'Ozoir.

Réponse :

Boulevard extérieur : cet axe de transit reliera deux routes départementales (RD21 et RD361) à travers champs. A ce titre, il s'agit d'un axe qui sera une route départementale. A ce jour, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne n'a pas acté le financement de cette opération. Seule une participation modique aux deux giratoires de part et d'autre est entérinée par celui-ci. Le projet n'est donc à ce jour pas financé, sans parler des procédures longues et complexes qui impliqueraient la traversée des zones agricoles. Cependant, la ville de Roissy-en-Brie soutient bien évidemment ce projet et continue à le défendre auprès des instances départementales. Il est clair qu'avec l'extension de la ville vers le sud, ce projet apparaîtra comme incontournable par le département à moyen terme.



Circulation

Question :

- Il n'y a pas de passage piéton pour accéder à l'église ou au bar tabac « le Carré d'AS » le seul passage existant dans cette rue est au niveau de la sortie du « parc des Sources »

- Réponse :

Il n'y a en effet pas de passage piéton du rond point Baurin au croisement avec l'avenue Panas. Cependant, la plateforme surélevée au niveau du Carré d'As constitue une zone de traversée privilégiée au sens du code de la route.



Circulation

Question :

- Pourriez-vous nous informer sur les solutions envisagées concernant la traversée de Roissy par les poids lourds (de jour et de nuit), la circulation est de plus en plus dense sur l'axe principal de notre commune. Il y a régulièrement des embouteillages au passage à niveau, au rond point de l'ancien Intermarché et sur l'avenue du général de Gaulle.

• Réponse :

La ville de Roissy-en-Brie est en effet traversée par des poids lourds, certains venant desservir les zones d'activités situées en entrée de ville. Nous avons également connu un regain de trafic avec les travaux sur la N104, Roissy et les communes voisines constituant un itinéraire de délestage (les travaux touchant à leur fin, cela devrait cesser). Cependant, il est clair que la seule solution pérenne à moyen et long termes est la création d'une rocade sud.



Circulation

Question :

- Problème du passage piétons 1 ère avenue : il faudrait enlever 2 places de stationnement, afin d'être vu (gros problème lorsqu'une camionnette est stationnée)

Réponse :

Enlever 2 places de stationnement risque de pénaliser les riverains.



Circulation

Question :

- Envisagez-vous de mettre à sens unique toutes les rues de l'Avenir et de l'Espérance ?

Réponse :

Non, aucun changement des sens de circulation n'est à l'ordre du jour.



Circulation

Question :

- Au niveau du passage piétons situé au stop de la rue du général De Gaulle, ne peut-on pas installer un panneau clignotant « priorité piétons » identique à celui installé rue des champs de fraises?
- Au même stop, l'installation d'une caméra à 180° permettrait d'éviter les incivilités des automobilistes.

Réponse :

- Oui, l'installation d'un panneau lumineux peut s'envisager à ce carrefour (STOP Charles de Gaulle/1^{ère} Avenue).
- Le carrefour giratoire des Sapins dispose déjà de quatre caméras, dont l'une permet de visualiser le STOP.



Circulation

Question :

- Il serait bon d'étudier la suppression des panneaux Stop des rue suivantes : de la rose, du château, des sapins et de la reine et de donner la priorité à droite de ces rues, avec la pose d'un panneau priorité à droite sur 4 rues.

Réponse :

Je suppose qu'il s'agit des intersections de chacune de ces rues avec l'avenue Charles de Gaulle. Le changement du régime de priorité, donnant la priorité à droite à chacune de ces rues au détriment de l'avenue Charles de Gaulle est une possibilité. Cependant, cela doit avoir l'aval du département, car l'avenue Charles de Gaulle est une route départementale. Or, cela n'est pas souhaité par le département.



Circulation

Question :

- Suite aux travaux sur Général de Gaulle, la chaussée est réduite, ce qui augmente la circulation sur les trottoirs des vélos et trottinettes.

Réponse :

La réduction légère de la largeur de la chaussée était en effet une volonté, elle a pour effet de ralentir les automobilistes, tout comme les chicanes qui ont été rétablies. Pour ce qui est des vélos et autres trottinettes circulant sur les trottoirs, cela est une incivilité et la police municipale observera une vigilance particulière sur ce point.



Circulation

Question :

- Peut-on créer un passage piéton rue des fauvettes?

Réponse :

Pourquoi pas, il faut préciser à quel niveau de la rue des Fauvettes. A noter tout de même : nous demanderons l'accord des propriétaires des maisons jouxtant ce passage piéton. En effet, d'expérience, cela complexifie encore davantage le stationnement dans la rue, car entre le stationnement alterné, et les nombreuses entrées de portail devant lesquels il est interdit de se garer, l'ajout de passages piétons vient encore restreindre les possibilités de stationnement (il ne s'agit pas d'une opposition de principe de la municipalité, mais d'un retour d'expérience sur des créations de passages piétons antérieures).



Circulation

Question :

- A quand la déviation Roissy axe Ozoir, et la création d'une piste cyclable?

Réponse :

- La création d'une piste cyclable entre Roissy et Ozoir est vivement souhaitée par la ville de Roissy-en-Brie, comme nous l'avons fait entre Roissy et Pontault (que ce soit côté RD21 ou le long de la voie ferrée, les deux axes reliant Roissy et Pontault sont dotés d'une piste cyclable). Pour la liaison Roissy-Ozoir, cela est compliqué par le fait que nous ne sommes pas dans la même intercommunalité. De plus, il faut que la mairie d'Ozoir y soit favorable également, ainsi que le département de Seine-et-Marne.



Circulation

Question :

- L'avenue Charles de Gaulle vient de faire l'objet de travaux il serait bien de rappeler aux usagers de plus en plus nombreux la limitation de vitesse à 50 km/heure, ceci à l'entrée en venant d'Ozoir ou Super u et ainsi qu'au début à partir de la place des Sapins.
- Les voitures circulant sur l'avenue Charles de Gaulle à 90% ne respectent pas la priorité à droite aux véhicules venant de la deuxième avenue, en conséquence il faudrait un panneau sur l'avenue rappelant cette priorité.

Réponse :

- Le panneau d'entrée d'agglomération signifie également que la vitesse est limitée à 50km/h. Il y a même un panneau limitant la vitesse à 30km/h avant le giratoire au niveau du centre commercial Super U.
- Pour la demande de panneau priorité à droite, c'est noté, nous installerons ce panneau.



Circulation

Question :

- Notre maison se trouve au croisement de l'Ave de la Reine de l'Ave Georges Bizet de l'Ave Camille Saint-Saens et l'Ave Couperin Pour la 2° fois un véhicule a provoqué un accident au croisement précité il a mal négocié le carrefour il a accidenté ma clôture, le portail ,portillon , grillage et trottoir devant mon domicile.
Il avait déjà été demandé de faire le nécessaire pour ralentir les véhicules qui roulent beaucoup trop vite pour négocier le virage.

- Réponse :

Le carrefour est en effet particulier (« en fourchette »). Il est difficile de traiter ce genre de carrefour pour ralentir les véhicules.

-



Stationnement

Question :

- Une camionnette immatriculée dans le département 86 et stationnant 7ème avenue au niveau de la 6ème avenue ne bouge plus depuis plusieurs mois. Pourquoi n'a t'elle pas été enlevée ?

Réponse :

Lorsque vous êtes témoin d'un véhicules ne bougeant plus pendant plus de sept jours (c'est la loi), n'hésitez pas à le signaler à la Police Municipale, qui fera son possible, c'est-à-dire verbaliser et le cas échéant enlever le véhicule. Cependant, la ville comptant plus de 70km de voirie et plusieurs milliers de véhicules, il arrive que certains ne soient pas détectés immédiatement par la police. N'hésitez donc pas à les contacter au 01 60 34 21 60



Stationnement

Question :

Toujours autant de véhicules qui stationnent sur les trottoirs. Sont-ils sanctionnés ?

Réponse :

Oui, il s'agit d'une contravention de 135 euros



Voirie/Travaux

Question :

La réfection de la rue de la Gare d'Emerainville aura t'elle lieu en 2019 ?

Réponse :

Cela n'est pas prévu au budget 2019 pour le moment. Le budget 2019 sera débattu au cours de l'automne. Les choix budgétaires sont faits en fonction de l'état d'usure de la voirie (suite au diagnostic de la voirie lancé il y a quatre ans). Il faut savoir que la municipalité réalise depuis quatre ans un effort budgétaire sans précédent en matière de voirie.



Voirie

Question :

Un affaissement de terrain s'est produit rue Pasteur peu après "Roissy dog".
La chaussée va t'elle être refaite ?

Réponse :

Oui, les services techniques sont avisés et une réparation sera effectuée.



EQUIPEMENTS



Equipements

Question :

Quand débutera la construction du nouveau skate parc et quand sera t'il opérationnel ?

Réponse :

Les travaux débuteront au mois d'octobre, pour une durée de trois mois. Ouverture prévue en janvier 2019.



Equipements

Question :

Quand aura lieu la mise aux normes PMR du cinéma?

Réponse :

- L'ensemble des bâtiments communaux doit être en accessibilité d'ici 2021, selon l'agenda Ad'Ap. Il s'agit d'un agenda voté par la ville en juin 2017 en lien avec l'Etat, qui engage la ville dans la mise en conformité PMR de l'ensemble des bâtiments communaux. Les travaux du cinéma ont été menés en 2017, conformément à cet agenda.
- Le cinéma n'est pas totalement aux normes PMR, des travaux doivent être engagés en supprimant une partie des sièges du bas de la salle afin de libérer un emplacement aux fauteuils roulants, pour finir un pictogramme doit être apposé.



Cadre de Vie



Cadre de vie

Question :

Pourquoi les quartiers Espérance et Avenir sont les parents pauvres de la commune au niveau des trottoirs et des rues?

Réponse :

Les quartiers Espérance et Avenir sont les derniers à ne pas être en réseau séparatif mais unitaire (eaux pluviales/eaux usées). Ainsi, avant toute réfection, il est nécessaire de mettre en conformité ces installations, cela est une question de bonne gestion des deniers publics. En effet, refaire ces réseaux nécessite de creuser et donc casser la voirie qui est au-dessus. L'agglomération doit mener cette opération par phases (cinq phases sont prévues), à compter de la fin 2018. La première zone concernée est la zone située dans le secteur de l'avenue de la République, côté avenue Charles de Gaulle. Il est clair que l'agglomération a pris beaucoup de retard sur ce chantier. Dans la foulée du secteur qui sera mis en séparatif par l'agglomération, nous interviendrons pour refaire les voiries. Nous ferons de même au fur et à mesure de l'avancement des travaux menés par l'agglomération. Nous sommes bien conscients de l'état dégradé des voiries du secteur, et nous ferons le maximum pour que les travaux de l'agglomération en matière d'assainissement avancent au mieux.



Cadre de vie

Question :

Je veux vous signaler un endroit qui est partiellement oublié du côté des buttes au bout du chemin au bord du Morbras l'herbe est rarement coupée ce n'est pas facile la tondeuse ne passe pas car la pente de la butte est trop importante,

Réponse :

Nous signalons ce point aux services techniques. Effectivement, si le motoculteur ne passe pas en cas de petits espaces ou pentes trop fortes, il existe d'autres moyens pour tondre la pelouse.



Cadre de vie

Question :

- Au rond-point d'Intermarché, s'est installé un bungalow. Que va t'il être construit à cet endroit ?

Réponse :

Il s'agit d'une bulle de vente immobilière du promoteur Marignan, qui a choisi cet emplacement du fait du fort passage à cet endroit. Le programme commercialisé est celui qui sera construit à l'emplacement de l'ex-Intermarché, qui vient d'être démoli. Les travaux de réhabilitation de ce quartier sont désormais en cours, après une forte attente des riverains et de l'ensemble des Roisséens.



Cadre de vie

Question :

Le passage des avions devient de plus en plus pénible, que peut-on faire?

Réponse :

La DGAC nous a indiqué au début de l'été que les itinéraires des avions seraient quelque peu modifiés au cours de l'été, en raison de travaux sur les pistes. J'ai eu l'occasion d'intervenir dans la presse à ce sujet pour défendre notre ville, une ville voisine souhaitant faire déplacer les avions qui la survolent au-dessus du Bois Prieur. Je continuerai d'être pleinement mobilisé sur le sujet, vous pouvez compter sur ma détermination. J'ai de nombreux échanges avec l'aviation civile, et je compte bien défendre notre ville contre ces nuisances.



Cadre de vie

Question :

Le propriétaire du 11 Première Avenue est en train de transformer les garages du rez-de-chaussée en logement apparemment sans autorisation (pas de pancartes de travaux). Que compte faire la mairie ?

Réponse :

Après une longue attente, et une forte insistance de la municipalité, ce propriétaire a démarré enfin son ravalement.

Pour ce qui est de ce que vous évoquez, nous vérifions ce point grâce à notre agent assermenté.



Merci de votre attention